

## Protection Sociale Complémentaire (PSC) au MTECT

### RAPPEL

- ✓ **NON, la CGT n'a pas signé l'accord ministériel sur la PSC**
- ✓ **OUI, la CGT a voté « contre » le rapport de l'administration désignant ALAN**  
(FO a également voté contre et retiré sa signature de l'accord, les autres syndicats se sont abstenus)

Pour la CGT une logique de sécurité sociale se différencie de l'assurance privée : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, ce qui permet de construire des solidarités.

L'assurance lucrative veut assurer la santé comme elle assure les automobiles, mutualiser le risque entre bien portants et malades, mais sans solidarités au sein de la famille ni solidarité entre actifs et retraités.

**PÔLE MINISTÉRIEL : Accord ministériel relatif à la PSC du 20 octobre 2022**

#### Pourquoi la CGT n'a pas signé ?

**Pour la CGT, cet accord ne répond pas à ses revendications et n'apporte pas la solidarité nécessaire aux agents les plus vulnérables et à leurs familles.**

- ✓ Un accord ministériel n'a de valeur ajoutée que s'il est mieux disant. Or il s'est avéré que le ministère n'avait aucune marge de manœuvre pour améliorer le panier de santé négocié au niveau interministériel.
- ✓ Le découplage santé-prévoyance, incohérent et dangereux pour les agents, est contraire aux exigences de la CGT qui milite pour une couverture globale. Le risque est que très peu d'agents souscrivent un autre contrat pour être couvert en prévoyance. (Le ministère a lancé le 1<sup>er</sup> août un marché public pour un contrat collectif de prévoyance facultatif).
- ✓ La date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de mise en œuvre est irréaliste, encore plus pour les retraités qui auront toutes les difficultés à accéder à cette offre de santé.

**La CGT demande une négociation sur un nouveau projet de PSC sur la Santé et la Prévoyance couplées.**

### POUR MÉMOIRE

[Courrier CGT aux ministres](#) : « La CGT ne signera pas » (18.10.2023)

[4 pages CGT](#) : « Protection complémentaire - Volet Santé » (30.01.2024)

**LE CHOIX DU MINISTÈRE : la start-up « ALAN »**

#### Pourquoi la CGT a voté « contre » ?

- ✓ **L'opérateur privé désigné est non mutualiste, à but lucratif et tributaire de ses actionnaires et investisseurs.**
- ✓ **Le 100 % numérique ne répond pas aux besoins de l'ensemble des agents**  
La Société Anonyme « ALAN » se caractérise par une solution 100 % numérique. Cet élément contrevient clairement au caractère universel de la couverture prévu par l'accord interministériel. En effet, la capacité de répondre aux besoins de l'ensemble des agents actifs, ayants-droits et retraités, parmi lesquels une part significative, comme dans la population générale, a des difficultés de maîtrise de la communication électronique voire relève de l'illectronisme, en particulier pour les plus âgés.
- ✓ **Un choix inconcevable**  
Nous réfutons l'idée que le choix d'ALAN serait le plus favorable au ministère financièrement et le plus favorable aux agents, en terme de montant de cotisations et de couverture des soins.

### POUR MÉMOIRE

[Communiqué CGT, FO, FSU](#) : « Hold-up sur la Protection Sociale Complémentaire au ministère MTECT et dans ses établissements publics affiliés ! »

#### **Accord interministériel relatif à la PSC du 26 février 2022**

L'adhésion obligatoire est imposée par la Fonction publique (pour un financement d'au moins 50 % de la cotisation avec un contrat respectant un socle de garanties minimales). La CGT a demandé que de forts éléments de solidarité compensent cette obligation d'adhésion, et qu'un haut niveau de couverture soit assuré à tous les agents publics.

#### ✓ **Le panier de soin proposé par la CGT retenu**

La CGT a élaboré une liste de prestations obligatoires en santé, la seule proposée par une organisation syndicale. Son panier de soin a été accepté quasi-intégralement par le gouvernement, et fait partie de l'accord interministériel.

#### ✓ **Des réponses positives aux revendications portées par la CGT**

Le gouvernement a accepté que la cotisation des retraités soit plafonnée. Des éléments de solidarité au sein de la famille, avec les conjoints et les enfants ont été intégrés. Les contractuels au chômage après leur CDD auront la gratuité de leur couverture complémentaire jusqu'à un an, comme dans le secteur privé.

## VIGILANCE

- ☑ **Tenez-vous informés par tous les canaux possible** (l'Administration, Allan, votre complémentaire actuelle et si besoin vos représentants CGT)
- ☑ **Vérifiez si vous pouvez déroger à l'obligation d'adhérer**
- ☑ **Résiliation de vos contrats actuels :**
  - Ne pas se précipiter sachant que le délai d'un mois suffit le plus souvent.
  - Si votre contrat santé actuel est couplé avec un contrat prévoyance, en résiliant votre contrat santé, vérifiez la continuité de votre contrat prévoyance.
  - Attention à ne pas adhérer à un nouveau contrat prévoyance trop tôt au risque de vous priver de la possibilité de choisir l'offre prévoyance facultative du ministère annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.



**Ces situations inconfortables et risquées pour les personnels confortent le positionnement de la CGT qui n'entend pas en rester là**

**La CGT a déposé un recours juridique pour dénoncer le non-respect de l'accord interministériel.**

Nous estimons que ce projet doit être gelé car il serait dangereux et incompréhensible de mettre en place une mutuelle avant le résultat des recours en justice qui se succèdent.

La CGT assume pleinement de retarder l'entrée en vigueur de cette prise en charge. C'est pour obtenir mieux, elle ne veut pas exposer les agents à une situation dégradée pendant la durée du contrat (6 ans).

**Pour mettre en évidence les mécontentements et appuyer nos démarches (actuelles et futures) : signez la pétition !**

La CGT appelle à signer MASSIVEMENT la pétition CGT, FO et FSU pour demander **une nouvelle négociation couplant santé et prévoyance**, qui modifierait les bases du cahier des charges de telle sorte que les critères de qualité de gestion, de maîtrise financière, de prévention et de solidarité intergénérationnelle primeraient sur d'autres.

**Signons et faisons signer la PÉTITION :**

**« Les agents du ministère de l'Écologie défendent leur Protection Sociale Complémentaire »**

**PÉTITION**  
intersyndicale  
**CGT, FO et FSU**



**Contact FNEE CGT :**

Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)